



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 989.02

Avis public est donné par la soussignée que le règlement **NUMÉRO 989.02**

« Règlement numéro 989.02 modifiant le règlement numéro 989 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de la Ville de Bois-des-Filion »

- a été adopté par le conseil municipal le **12 décembre 2023**;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 13 décembre 2023


Marie-Renée Houde, OMA
Greffière